



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 18 Octobre 2022

La secrétaire de séance : Madame DHAUSSY Francine

Objet : Délibération n°22-10-14 – Subvention à Nadiya Soleil

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 12
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 18 octobre à 09 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 14 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Éric, MATER Firdaouce, MEDJAHED Farid, CAMPHIN Nathalie, GABET Jérémy, DHAUSSY Francine, DUPONT Brigitte, FLAMEY Martine, ROSSANO Sébastien, MATER Rudy, DUVIVIER Laurent, CAREMIAUX Sylvie

Etaient représentés : PETIT Francky procuration à BLONDIAUX Éric
PENAUD Patrick procuration à ROSSANO Sébastien
WATTIER Christiane procuration à FLAMEY Martine
HEBERT Christelle procuration à CAMPHIN Nathalie
BLAMPAIN Evan procuration à GABET Jérémy
HOUBE Loïc procuration à DUVIVIER Laurent
DOLEZ Hélène procuration à CAREMIAUX Sylvie

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline, ROCQ Gilles, COZETTE Bruno, COSSART Morgan

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSE :

- Vu la volonté de soutenir l'Ukraine
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'appel à solidarité de « Nadiya Soleil », association créée en Avril 2006, qui a permis d'accueillir régulièrement dans les familles du Valenciennois, du Cambrésis et de l'Avesnois plus d'une centaine d'enfants issus d'orphelinats ukrainiens pour des séjours de 2 à 3 mois l'été, et, 4 à 5 semaines l'hiver.
- Vu que depuis le début du conflit, l'accompagnement d'une centaine de réfugiés arrivés dans les familles d'accueil (17 enfants issus d'internats sur la période de juin, juillet, août) a pu s'effectuer malgré les difficultés rencontrées.
- L'association souhaiterait un accueil de 2 mois supplémentaire, cet hiver, pour une vingtaine d'enfants dans des familles de notre territoire (déjà identifiées ou qui restent à trouver).
- Pour assurer cet accueil, elle a besoin de soutien financier. C'est la raison pour laquelle, elle sollicite le conseil municipal.
- Sur proposition de Mr Le Maire,

Après en avoir débattu à l'unanimité, le conseil municipal,

- DECIDE :

D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Nadiya Soleil, d'un montant de 200 €.

Le montant de cette aide sera imputé en section de fonctionnement, chapitre 65, compte 6574.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Publication sur le site communal le : 09/11/2022

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,

Le Maire,

